



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Mans, 19/06/2020

LA PRÉFECTURE DE LA SARTHE COMMUNIQUE :

Second tour des élections municipales du 28 juin 2020 - Communes de moins de 1 000 habitants - Informations à destination des candidats

L'addendum au mémento aux candidats des élections municipales des communes de moins de 1 000 habitants est consultable et téléchargeable sur le site internet de la préfecture de la Sarthe :

<http://www.sarthe.gouv.fr/elections-municipales-et-communautaires-2020-a4638.html>

Il complète le mémento aux candidats afin de tenir compte du contexte d'état d'urgence et du report du second tour de scrutin.

Sont également consultables et téléchargeables, sur ce même site, les textes prévoyant des dispositions spécifiques en vue de ce second tour de scrutin, adaptant certaines dispositions du code électoral et prescrivant les mesures sanitaires exceptionnelles nécessaires à l'organisation de ces élections.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle (BRECI)**
1 Place Aristide Briand
72041 Le Mans Cedex 9
Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : pref-communication@sarthe.gouv.fr